

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 4 juin 2025, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon Mme Michelle Payette  
M. François Beaumont Mme Kim Bernatchez

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Philippe St-Jacques.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2025-RAG-7047 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- 6.1 Demande d'appui de la MRCVG – Demande au CISSSO
- 6.2 Tournoi de golf de la Fondation Santé VG
- 6.3 Réponse a notre appui à Montcerf-Lytton pour chemin à double vocation

Adoptée.

#### 2025-RAG-7048 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mai 2025 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2025-RAG-7049 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 130 894.79 \$ et la liste des comptes payés au montant de 218 161.31 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 30 mai 2025 au montant de 129 434.48 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 3 juin 2025**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 256 063.89 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 2 699.06 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

La directrice générale présente au conseil la liste des permis émis pour mai 2025.

2025-RAG-7050

### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QU'en 2004, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'est dotée d'une infrastructure régionale pour le traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QU'en 2005, l'Entente intermunicipale concernant la gestion intégrée des boues septiques sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau fut signée afin d'établir les responsabilités et obligations de la MRC quant à la fourniture de services pour le traitement des boues, et par les municipalités quant à la vidange et l'acheminement des boues;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vient à échéance en juin 2025 et qu'il y a eu lieu de la moderniser et de la renouveler pour une période additionnelle de 20 ans;

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de poursuivre, sur un horizon à long terme, les actions en place au bénéfice de la conformité des installations septiques, de l'environnement, des cours d'eau et de la bonne gestion des biosolides municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le traitement effectué par la MRC cadre dans la Stratégie de valorisation de la matière organique du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, Faune et Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement et de développement en ce sens lors de leur rencontre du 6 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Bois-Franc :

- D'autoriser madame Julie Jolivette, mairesse, ainsi que madame Annie Pelletier, directrice générale, à signer l'Entente intermunicipale portant sur le traitement des boues de fosses septiques (2025-2045);

Adoptée.

2025-RAG-7051

**COLLECTE DE FONDS DE LA FONDATION JEAN-CLAUDE BRANCHAUD**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation est un organisme très important qui aide énormément dans la région, que ce soit pour des projets ou pour des familles avec des besoins spéciaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce même organisme a déjà contribué énormément sur deux de nos projets dans la municipalité et que sans leur contribution, les projets n'auraient pas pu voir le jour ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'augmentation substantielle des coûts pour la municipalité, le conseil tient à contribuer à cette Fondation, car elle a une importance capitale dans notre région;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que la municipalité accorde un don de 100 \$ à la Fondation Jean-Claude Branchaud.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Demande de l'église St-Boniface**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande de l'église St-Boniface afin que la municipalité trouve un moyen de fournir de l'eau à l'église. Comme la municipalité n'a aucune obligation en ce sens, le conseil demande à la directrice générale de demander une rencontre avec le curé afin de voir s'ils sont ouverts à un échange parcelle de terrain et eau avec la municipalité.

2025-RAG-7052

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR 2025**

CONSIDÉRANT QUE nos assurances viennent à échéance le 2 juillet 2025;

CONSIDÉRANT le renouvellement présenté par FQM Assurances;

EN CONSÉQUENCE, La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de renouveler les assurances de la municipalité avec FQM Assurances au coût de 20 379 \$ taxes en sus.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2025-RAG-7053

**DEMANDE D'APPUI DE DENHOLM – DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT**

CONSIDÉRANT QU'un promoteur souhaite réaliser un projet immobilier de 12 triplex et que leur zonage permet seulement la construction de maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE leur noyau urbain est saturé;

CONSIDÉRANT QUE leur municipalité est dévitalisée;

CONSIDÉRANT QUE leur municipalité compte un grand territoire de terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la lenteur de réponse du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la direction Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement une crise de logement partout au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a une énorme perte financière au niveau taxes foncières de leur municipalité qu'au niveau du promoteur qui souhaite héberger ses employés;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Denholm dans leur demande d'accélérer le processus et l'acceptation de la demande de modification au schéma d'aménagement.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Vente pour taxes**

La directrice générale présente au conseil les comptes susceptibles d'aller en vente pour taxes à l'automne 2025. Le conseil sélectionne les comptes qui doivent avoir une entente de paiement afin d'éviter la vente pour taxes et demande à la directrice générale d'envoyer une lettre afin de laisser une chance aux citoyens touchés par cette vente de payer le montant dû ou de prendre une entente de paiement raisonnable avec la municipalité.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien**

La directrice générale présente au conseil une lettre de la ministre des Transports et de la Mobilité durable mentionnant le montant accordé à la municipalité pour le volet entretien 2025-2026. Ce montant s'élève à 51 277 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Répartition de la croissance d'une partie de la TVQ**

La directrice présente une lettre du MAMH mentionnant le montant alloué à la municipalité pour la répartition de la croissance d'une partie de la TVQ. Ce montant pour 2025 est de 34 791 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Résolution de la MRC – Information seulement**

La directrice générale présente une résolution de la MRC concernant l'adoption d'un projet de règlement pour la modification au schéma d'aménagement pour un changement d'affectation et une modification des usages au Lac Ste-Marie dans les zones d'aménagement récréatives aux pôles touristiques.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Résolution de la MRC – Information seulement**

La directrice générale présente une résolution de la MRC concernant l'adoption d'un projet de règlement pour la modification au schéma d'aménagement dans la municipalité d'Aumond. Cette modification est pour l'agrandissement du périmètre urbain et la création d'une zone d'aménagement industriel.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **FQM – Relance du programme RénoRégion**

La directrice présente au conseil une communication reçue de la FQM mentionnant que le programme RénoRégion a été relancé avec un budget de 9.2 millions pour l'année 2025-2026.

2025-RAG-7054

## **DEMANDE D'APPUI DE LA MRCVG – DEMANDE AU CISSSO**

CONSIDÉRANT QUE le droit de chaque personne à recevoir des soins de santé dans la dignité, le respect et la compassion est un principe fondamental reconnu par notre société;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité aux soins à domicile et aux soins palliatifs dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau a connu une diminution marquée, ce qui fragilise la capacité des personnes en fin de vie à demeurer dans leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de soins à domicile adéquats engendre un déplacement forcé de patients vers d'autres territoires, provoquant un déracinement émotionnel et social dans les moments les plus vulnérables de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité équitable aux soins de fin de vie est une obligation morale et sociale, peu importe la région de résidence, et que les populations rurales comme celle de la Vallée-de-la-Gatineau ne doivent pas être défavorisées par rapport aux milieux urbains;

CONSIDÉRANT QUE l'État québécois reconnaît, à travers sa Loi concernant les soins de fin de vie, le droit à chacun de recevoir des soins palliatifs et de mourir dans la dignité, ce qui suppose un accès réel et non seulement théorique à ces services;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Vallée-de-la-Gatineau vieillit, ce qui accentue l'importance de disposer d'un réseau de soins à domicile et de fin de vie adéquat, ancré dans les réalités territoriales et humaines de la région;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de lits dédiés aux soins palliatifs dans la Vallée-de-la-Gatineau est essentielle pour permettre aux personnes en fin de vie de recevoir des soins adaptés dans leur communauté, près de leurs proches et dans le respect de leur dignité;

CONSIDÉRANT QUE la réintégration de deux lits dédiés aux soins palliatifs permettrait une meilleure planification, une stabilité des ressources et une réponse rapide aux besoins des personnes en fin de vie sans dépendre des aléas de l'occupation hospitalière;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation actuelle d'obtenir une dérogation du CISSSO pour chaque demande de soins palliatifs entraîne des délais administratifs inutiles, des incertitudes pour les familles et une perte de continuité dans la trajectoire de soins;

CONSIDÉRANT QUE l'allocation d'un minimum de 40 heures dédiées aux soins palliatifs, sans dérogation requise, favoriserait une meilleure accessibilité aux soins à domicile, une meilleure qualité de l'accompagnement, ainsi qu'une coordination plus humaine et plus fluide entre les intervenants;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration de ces ressources de base permettrait au personnel soignant de répondre aux besoins de la population avec plus d'autonomie, de souplesse et d'humanité, sans être continuellement limité par des contraintes bureaucratiques;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements répondraient à une demande légitime et urgente exprimée par les citoyens, les proches aidants, les élus locaux et les intervenants de première ligne du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la municipalité de Bois-Franc d'appuyer la MRCVG dans sa demande :

- De demander au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) de rétablir deux lits dédiés aux soins palliatifs dans le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau afin de garantir un accès local, stable et humain aux soins de fin de vie pour la population;
- De réclamer l'allocation minimale de 40 heures par semaine dédiées aux soins palliatifs et de fin de vie, incluant les soins à domicile, sans exigence préalable de dérogation, pour assurer une réponse rapide, cohérente et continue aux besoins des personnes en fin de vie et de leurs proches;
- De transmettre la présente résolution au CISSSO, au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, aux députés provinciaux concernés ainsi qu'aux directions des établissements de santé du territoire;

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Tournoi de golf de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau**

La directrice présente au conseil une invitation au tournoi de golf de la Fondation Santé VG. Comme personne n'est disponible, le conseil ne participera pas cette année.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Réponse à notre appui à Montcerf-Lytton pour chemin à double vocation**

La directrice présente au conseil la lettre de réponse reçue du Ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant notre demande de revoir les modalités du Programme d'aide à la voirie locale - Volet double vocation. Ceux-ci mentionnent que nos demandes seront prises en compte lors de l'analyse pour le renouvellement du programme en 2026.

2025-RAG-7055

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale